

Les étapes en vue de subir l'examen d'inscription à l'OPAO

STEP 1

- L'OPAO confirme que vous êtes admissible à subir l'examen d'inscription (**environ 3 mois avant la date prévue pour la tenue de l'examen**).
- Vous confirmez votre intention de subir l'examen d'inscription auprès de l'OPAO et vous fournissez à son personnel les renseignements demandés **dans les délais prescrits**.
- Une demande officielle, accompagnée de la documentation appropriée, concernant tout accommodement particulier¹ **DOIT être soumise** en même temps que vous indiquez votre intention de subir l'examen d'inscription à l'OPAO. Pour formuler une demande d'accommodements particuliers, utilisez le formulaire prévu à cette fin (que vous pouvez vous procurer auprès de l'OPAO).
- La société COMPASS Centre for Examination Development vous contacte pour confirmer le statut de votre demande d'accommodements particuliers

STEP 2

- Vous recevez un envoi courriel de la part de Yardstick Testing et de Training Experts, dans lequel vous remarquerez des directives au sujet de la fenêtre d'achat (« purchase window ») vous indiquant comment acheter votre place à l'examen d'inscription. Ces directives comprennent une indication de la période de temps au cours de laquelle vous devez faire l'achat de l'examen d'inscription et comment accéder au site d'examen en réinitialisant votre mot de passe. ***Remarque : Si vous n'avez pas reçu cet envoi courriel un mois avant la tenue de l'examen d'inscription, vous devez contacter l'OPAO pour obtenir de l'assistance** à l'adresse testingsupport@getyardstick.com.
Veillez noter: Le site Web de l'examen d'inscription à l'ACRP comporte des messages ROUGE. Le site d'auto-évaluation comporte des invites BLEU.
- **L'achat de l'examen d'inscription à l'OPAO constitue la façon de s'inscrire à l'examen.**
- Une fois que la fenêtre d'achat se sera fermée, vous recevrez une confirmation de l'emplacement de votre centre de test, ainsi que de l'heure.

STEP 3

- Vous recevez un envoi courriel de la part de COMPASS Centre for Examination Development une fois que vous avez acheté l'examen d'inscription à l'OPAO et que la fenêtre d'achat est refermée. Dans ce courriel, on vous rappelle la nature et les conditions du test, le Manuel de ressources pour l'examen, le profil de compétences du Psychothérapeute autorisé et d'autres éléments connexes.

STEP 4

- Présentez-vous au centre de tests muni de deux pièces d'identité émises par le gouvernement, votre **lettre d'admissibilité émise par l'OPAO** et votre numéro d'identification émis par l'OPAO.
- Passez l'examen d'inscription.
- COMPASS Centre for Examination Development vous communique les résultats de l'examen **par la voie qui vous convient le mieux** entre six et huit semaines après que vous l'avez passé.

1 Accommodements Particuliers

La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) fournit des lignes directrices concernant la définition et les considérations dont il faut tenir compte lorsqu'il s'agit de déterminer si un accommodement est susceptible d'imposer à un organisme (comme un employeur, un établissement d'enseignement, etc.)

La [Politique sur le capacitisme et la discrimination fondée sur le handicap](#) de la CODP propose un guide pratique concernant les droits et responsabilités reconnus par la loi, tels qu'énoncés dans le Code.

Accommodements particuliers pour l'examen d'inscription à l'OPAO

Principes de base

Un accommodement particulier, fondé sur un handicap (qu'il soit temporaire ou permanent), est considéré comme étant approprié s'il donne lieu à une égalité des chances d'atteindre le même niveau de performance que chez les personnes sans handicap et qu'il répond aux besoins liés au handicap d'une personne sans pour autant compromettre la confidentialité de l'examen ni l'intégrité de son objectif d'évaluation. Les accommodements particuliers pour l'examen d'inscription ont pour principe de base de supprimer les obstacles afin de garantir des chances égales dans la dignité et sans entraves.

Design universel

Afin d'aider toutes les personnes à s'engager à fond dans le processus d'examen d'inscription, les étapes prioritaires suivantes ont été mises en place pour tous les participants à l'examen :

- des centres de tests physiquement accessibles (partout où cela est possible)
- incorporation de temps supplémentaire pour la tenue du test à même le temps régulier déjà alloué
- taille de police personnalisable pour le texte de l'examen
- courtes phrases avec espace blanc accru à l'écran
- aucun recours à de l'information de type « flash » ou liée à des codes de couleurs
- aucun recours à des photos, des diagrammes ou des graphiques
- pauses personnelles disponibles
- accès aux médicaments et/ou au glucomètre*
- accès à de la nourriture et/ou des boissons*

Types d'accommodements

Selon les besoins individuels documentés, divers accommodements sont possibles. Voici les types d'accommodements les plus courants :

- prolongation du temps (durée maximale de cinq heures) avec pauses personnelles
- salle isolée
- animal d'assistance
- aide à la lecture
- aide à la mobilité

*La personne chargée de la surveillance doit être avertie avant le début de l'examen que le médicament et/ou le glucomètre sera conservé au poste informatique. Bien que l'accès à de la nourriture et à des boissons ne soit pas permis près des postes informatiques, les candidats peuvent quitter la salle d'examen et y rentrer au besoin pour y avoir accès.

Demande d'accommodements particuliers

Les candidats doivent avertir l'OPAO des accommodements particuliers dont ils ont besoin au moment où ils indiquent leur intention de subir l'examen d'inscription – ainsi, les responsables de la tenue de l'examen auront suffisamment de temps pour évaluer la demande d'accommodements, pour rechercher les ressources et confirmer les arrangements. L'OPAO fournit aux candidats et candidates un formulaire de

demande d'accommodements particuliers qui doit être rempli et soumis avec la documentation appropriée émise par un médecin, un psychologue, un psychologue associé qui sont autorisés et en règle ou par un professionnel de la santé d'un autre ordre réglementé ayant une formation, une expertise et de l'expérience spécialisées dans le diagnostic des conditions pour lesquelles la demande d'accommodements est formulée. Dans le cas de candidats ou candidates qui ont eu droit à des accommodements particuliers durant leurs études postsecondaires, la documentation issue de leur établissement d'enseignement est acceptable en remplacement des attestations de professionnels citées ci-dessus. La copie de l'attestation d'accommodements reçus durant les études doit porter l'en-tête de l'établissement et être signée par un représentant approprié du bureau des Services d'assistance ou d'accès aux étudiants de l'établissement. Toute documentation doit être à jour et datée d'au plus cinq années avant la date de la demande de candidature à l'examen d'inscription.

À noter que l'administrateur de l'examen et les responsables de sa tenue fournissent des accommodements particuliers en fonction des lignes directrices émises par la CODP; toutefois, la demande peut être refusée pour les motifs suivants :

- Aucune demande n'a été reçue au moment où le candidat a indiqué son intention de subir l'examen d'inscription, ce qui n'a pas fourni aux responsables de la tenue de l'examen suffisamment de temps pour évaluer la demande et tout arrangement subséquent.
- Aucune documentation attestant un handicap ou une déficience n'a été fournie.
- La documentation officielle ne précisait pas le type d'accommodements requis.
- La documentation officielle n'était pas à jour (datant de plus de cinq ans).
- L'accommodement comportait un risque non négligeable quant à l'intégrité de l'examen d'inscription (p. ex. un avantage inéquitable en résulterait, le test ne permettrait pas d'atteindre l'objectif de l'évaluation, la confidentialité des éléments du test pourrait être compromise).